

CAHIER DES CHARGES

APPELS D'OFFRES :

**« Aménagement et maintenance des
stands modulaires et sur mesure de
l'ANFA »**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :
Jeudi 5 décembre 2019 à 14h00

PREAMBULE

Mode de passation

Le présent appel d'offres est passé conformément aux dispositions du code de la Commande Publique fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.

1.1 Présentation de l'ANFA et de ses missions

L'ANFA est chargée, par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de **la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile.**

A ce titre, l'ANFA :

- anime l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OMPQ),
- apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de la branche,
- propose une ingénierie de formation professionnelle,
- élabore et actualise les certifications du secteur,
- développe l'apprentissage notamment via ses réseaux CFA et assure la promotion des métiers de la branche.

Sur ce dernier axe, l'ANFA a pour mission de faire la promotion des métiers et des formations du secteur auprès des jeunes et des familles. En la matière, les événements territoriaux de type salons, forums et journées portes ouvertes sont des actions centrales.

1.2 La branche des services de l'automobile

La branche des services de l'automobile représente les métiers liés à l'automobile, au camion, à la moto et au vélo pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sorti de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage. Il s'organise autour de 12 secteurs d'activités.



1.3 Chiffres clés

Représentant plus de **40 métiers**, la branche regroupe l'ensemble des activités liées à la vie d'un véhicule, de sa sortie d'usine à sa déconstruction et son recyclage. Le secteur représente :



134 300
entreprises



408 600
salariés



47,5 M
véhicules entretenus

1.4 La formation des jeunes dans la branche

En 2019, 60460 jeunes sont en formation du CAP au diplôme d'ingénieur, dont 31130 jeunes sous statut scolaire et 29330 alternants. S'ajoutent à ce nombre les alternants préparant des métiers transverses, ce qui porte le total à près de 35000 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

400 établissements de formation (organismes de formation, CFA - centres de formation d'apprentis et lycées professionnels) dispensent des formations automobiles. L'ANFA anime plus spécifiquement un réseau de 80 CFA, établissements partenaires, avec pour finalité le développement qualitatif des formations dispensées par apprentissage dans la branche.

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

a. Objet

Le présent marché vise la sélection d'un prestataire pour l'aménagement et la maintenance des stands modulaires et sur mesure de l'ANFA, sur des salons régionaux, partout en France, pour les années 2020 et 2021.

Les missions du prestataire concernent trois cas de figure, à concevoir en articulation :

- **Configuration A** : solution modulaire pour l'agencement de surface d'exposition de 40m² et 60m² (environ 4 à 5 fois par an),
- **Configuration B** : adapter, grâce à des aménagements complémentaires, la configuration A pour une surface d'environ 150m² (environ 2 fois par an),
- **Configuration C** : adapter, avec des aménagements complémentaires, la configuration B pour une surface d'environ 600m² (environ 2 fois par an).

Le prestataire devra :

- Concevoir, réaliser, gérer et maintenir l'installation,
- Mutualiser, stocker et transférer les éléments créés d'une manifestation à l'autre,
- Procéder au montage et démontage sur chaque manifestation.

b. Durée

La prestation portera sur la période 2020 à 2021 (2 ans).

ARTICLE 2 : PRINCIPES DIRECTEURS ET IMPERATIFS TECHNIQUES

2.1 Objectifs

Les stands de l'ANFA répondent à deux objectifs principaux :

- **Communiquer sur les métiers, les filières et modes de formations** : accueillir, informer et faire la promotion des métiers et des formations auprès des jeunes, parents, salariés, enseignants, professionnels de l'orientation.
- **Asseoir l'identité et la notoriété de l'ANFA** : valoriser les actions de l'ANFA, notamment par l'accueil des partenaires institutionnels régionaux et nationaux, des organismes paritaires, des directeurs d'établissements...

2.2 Principes généraux d'organisation du stand

Le stand devra permettre :

- une bonne compréhension des différentes thématiques à travers l'habillage du stand et de la signalétique haute,
- la réalisation d'animation métiers,
- la mise en place d'expositions (maquette, véhicule, etc.),
- une bonne circulation des groupes, notamment les classes de collégiens.

Il doit inciter les visiteurs à entrer et assurer une circulation fluide.

2.3 Aménagements des espaces pour les configurations A et B

a) Pôles d'accueil

Ces espaces servent de lieux d'échanges et d'information. Les visiteurs peuvent se renseigner, se documenter et les équipes enregistrer les contacts durant la journée. Ces pôles doivent être particulièrement visibles et accessibles. Ils sont équipés :

- d'un comptoir, qui doit également servir de lieu de stockage pour la documentation distribuée,
- de deux sièges chacun.

b) Espace MonJobAuto

MonJobAuto.fr est un site dédié à la recherche d'emploi dans les services de l'automobile et de la mobilité.

L'espace spécifique qui lui est dédié fera la promotion du site et des offres d'emplois disponibles. Il devra permettre aux candidats de consulter les offres et aux entreprises de découvrir le site et de s'y inscrire pour publier leurs offres.

La visualisation de cet espace peut être envisagé comme un module mobile, simple à manipuler.

Cet espace devra être équipé de :

- un comptoir ou une table ;
- trois tablettes ;
- trois chaises ;
- un écran sur pied avec câble HDMI ;
- un présentoir pour la documentation.

c) Espace VIP semi ouvert

Cet espace sert aux entretiens avec les jeunes, les familles et aux rendez-vous avec nos partenaires. Il devra être équipé d'assises, et possiblement d'une table basse, selon la configuration.

d) Réserve

Elle est équipée au minimum de :

- étagères pour le stockage de la documentation, de petit matériel et de l'épicerie,
- patères,
- une machine à café,
- un réfrigérateur.

e) Module Serious game

Un espace doit être dédié au module Serious game (jeu de réalité virtuelle utilisant un casque Oculus qui fait connaître de manière ludique et immersive les métiers). Cet espace sera systématiquement présent sur la configuration B et parfois sur la configuration A.

Cet espace devra faire 4m² et être équipé de :

- deux tabourets,
- un écran sur pied avec câble HDMI + multiprises,
- un comptoir,
- des potelets servant à délimiter la zone de jeu.

f) Espaces démonstrations/manipulations

La configuration B (environ 150m²) devra intégrer des pôles présentant les quatre véhicules (automobile, camion, moto et vélo) de façon identifiable. Pour chacun d'entre eux des démonstrations/manipulations sur des véhicules, des composants de véhicules, des maquettes ou des animations virtuelles sont présentées par l'ANFA et des organismes de formation partenaires (CFA principalement). Ces éléments nécessiteront des aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagements électriques...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- camion (tracteur) ou véhicule utilitaire,
- moto,
- voiture,
- vélo.

Pour permettre la réalisation des animations (exemples d'activités : peinture, carrosserie, vente, maintenance...) par les apprentis et formateurs, autour de ces véhicules, chacun de ces espaces est équipé de :

- une à deux tables par pôle,
- un comptoir par pôle.

Des présentoirs pour la documentation (A4 et A5) sont à prévoir sur l'ensemble de la surface.

2.4 Aménagements complémentaires pour la configuration C

Sur les espaces plus importants (environ 600m²), les espaces suivants devront être clairement identifiables :

- accueil information,
- pôles véhicules (voiture, camion, moto, vélo),
- espace VIP,
- 1 ou 2 réserves,
- showroom / espace de conférence.

a) Pôles d'accueil

Cet espace est un lieu d'échanges et d'informations. Il permet aux visiteurs de se renseigner, de se documenter, et aux équipes d'enregistrer les contacts durant la journée. Ce pôle d'accueil information tout public doit être **visible et accessible**. Il ne doit pas bloquer la visibilité sur le reste du stand.

Cet espace doit être équipé de :

- un comptoir, qui doit également servir de lieu de stockage pour la documentation distribuée,
- deux sièges.

b) Espace MonJobAuto

MonJobAuto.fr est un site dédié à la recherche d'emploi dans les services de l'automobile et de la mobilité.

L'espace spécifique qui lui est dédié fera la promotion du site et des offres d'emplois disponibles. Il devra permettre aux candidats de consulter les offres et aux entreprises de découvrir le site et de s'y inscrire pour publier leurs offres.

Cet espace devra être équipé de :

- un comptoir ou une table ;
- trois tablettes ;

- trois chaises ;
- un écran sur pied avec câble HDMI ;
- un présentoir pour la documentation.

c) Espaces véhicules

Les pôles des quatre véhicules (automobile, camion, moto et vélo) doivent être clairement identifiables. Ils présentent les métiers et une ou plusieurs animations métiers sur des véhicules et/ou composants de véhicules sont réalisées.

Pour permettre la réalisation d'animations par les apprentis et les formateurs, chacun de ces pôles est équipé de :

- une à deux tables par pôle,
- un comptoir par pôle,
- présentoirs pour la documentation (A4 et A5).

Exemples d'animations :

- peinture et débosselage sur carrosserie,
- maintenance d'un moteur,
- changement de roue d'un camion,
- rayonnage de cycle...

Des maquettes, des composants de véhicules et des véhicules sont également exposés sur le stand et nécessiteront des aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagement électrique...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- camion (tracteur) ou véhicule utilitaire,
- moto,
- voiture,
- vélo,
- moteurs.

d) Espace VIP

Cet espace a un double usage : il sert pour les rendez-vous avec nos partenaires et de « cafétéria » (accueil café et déjeuner). Pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes simultanément, il est équipé de :

- un comptoir suffisamment long pour servir les participants ;
- machines à café ;
- sièges ;
- présentoirs pour la documentation (A4 et A5) ;
- tables basses.

Il doit également donner une visibilité plus institutionnelle, centrée sur la branche et l'ANFA.

Idéalement, il devra pouvoir être partiellement fermé (paravent ?) lors des repas.

e) Réserves

L'une est réservée au personnel ANFA et l'autre aux apprentis, aux formateurs et à leur matériel. Elles doivent avoir un accès pratique et un système de fermeture efficace. Chacune d'entre elle est équipée de :

- étagères pour le stockage de la documentation, de petit matériel et de l'épicerie,
- patères,
- une machine à café,
- un réfrigérateur.

f) Espace « show room / conférence »

Cet espace, proche de l'accueil, doit permettre **une première information** sur la branche et ses métiers ainsi que **l'accueil de groupes** lors de visites de collègues ou de conférences.

Il propose aux visiteurs plusieurs thématiques transverses, non traitées dans les espaces véhicules :

- La mise en lumière de l'importance de la branche, de ses évolutions et de la diversité de ses secteurs d'activité. Entre autres, il permet de faire connaître les secteurs qui ne sont pas associés aux espaces véhicules : auto-école, location, contrôle technique, etc... Il doit permettre de valoriser des thèmes annexes du type mixité.
- La découverte de l'alternance avec un espace dédié aux rencontres jeunes visiteurs et entreprises partenaires présentes (peut être prévu dans le VIP si les deux espaces sont proches)

Cet espace valorise les métiers manuels et la technicité de la filière, ce qui doit ressortir à travers les visuels et outils media utilisés (quizz) .

Ces différentes zones doivent être agencées de manière cohérente et doivent être visuellement identifiables.

Cet espace doit permettre d'accueillir :

- des groupes de jeunes collégiens. Le rendez-vous se fait souvent en trois étapes : une présentation du secteur dans le showroom (témoignages, vidéos, etc.), suivie d'un quizz puis une visite des ateliers dans les espaces véhicules en finissant par un bilan à nouveau dans l'espace showroom.
- des groupes d'une quarantaine de personnes : jeunes, enseignants et institutionnels, lors de conférences.

Ce espace devra être équipé de :

- un écran avec câble HDMI ou vidéo projecteur,
- des tablettes,
- une sono,
- un pupitre (câblé raccord PC / TV / vidéoprojecteur).

L'ensemble doit être aéré et la visibilité doit être la plus traversante possible.

ARTICLE 3 : AUTRES PRESCRIPTIONS

3.1 SIGNALÉTIQUE & CHARTE GRAPHIQUE

Le stand doit véhiculer une image forte et contemporaine de la branche des services de l'automobile. La signalétique doit être particulièrement réfléchie et donner une impression de dynamisme. Cette signalétique, composée d'informations portant sur la branche, les métiers et formations, doit se retrouver stratégiquement sur l'intégralité du stand.

Le prestataire prendra appui sur les chartes graphiques « Métiers services auto » et « ANFA » qui seront déclinées sur le stand (fournies en annexes).

La signalétique haute doit être la plus visible possible et doit faire l'objet d'une attention particulière.

3.2 INSTALLATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Le prestataire assurera :

- le transport,
- le montage et ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public,
- le démontage de tous les éléments des stands,
- un service de maintenance la veille et le jour de l'ouverture du salon et pendant la durée des salons, 24h/24,
- une astreinte technique pendant la durée des salons 24h/24,
- le stockage de tout le matériel et les aménagements du stand amovible entre chaque événement.

Ces éléments peuvent être intégrés ou non, dans votre réponse.

3.4 AUTRES AMENAGEMENTS ET PRESCRIPTIONS

Le stand sera fourni « clés en main » par le prestataire.

Le revêtement des sols sera intégré dans l'aménagement. L'éclairage (rails de spots, élingues et autres) et prises électriques seront intégralement gérés par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent.

ARTICLES 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Le budget envisagé pour l'année 2020, pour les prestations d'aménagement et la maintenance des stands modulaires, s'inscrit dans la limite de 65 000 € H.T. Le budget estimé pour l'année 2021 est de maximum 65 000 € H.T.

Les budgets seront soumis à la fin de chaque année civile (fin 2019 et 2020), à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA, pour confirmation des engagements.

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA de la propriété sur la chose livrée ainsi que celle des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférentes. Il inclut également tous les frais de déplacement du prestataire.

ARTICLE 5 : CRITERES DE JUGEMENT ET DE SELECTION DES OFFRES

Sont considérés comme des prérequis pour pouvoir intervenir (qu'il conviendra de justifier), d'une part la maîtrise des obligations et sécurité, le prestataire démontrant qu'il fournit un livrable conforme à la réglementation de sécurité en vigueur sur les lieux d'expositions, et d'autre part l'expérience et les références sur ce type de prestations.

Les propositions évaluées seront classées au regard des critères pondérés suivants sur un total de 100 points :

1. La valeur créative (sur 20 points) :

- L'originalité,
- L'esthétique.

2. L'expérience et les références sur ce type de prestations (10 points) ;

3. L'ergonomie du stand (sur 20 points) :

- l'emplacement de la signalétique et plus globalement la bonne visibilité des messages,
- la praticité des espaces, notamment concernant l'accueil du public et la réalisation des animations,
- La valorisation des animations.

3. La flexibilité, la souplesse (sur 20 points) :

Ce critère vise à évaluer le prestataire sur sa capacité à faire face à des modifications de dernière minute (intégration démonstration supplémentaire, aménagement secondaire...). A ce titre, le candidat devra décrire des exemples d'expériences attestant de cette capacité d'adaptation.

4. Le prix, sous forme de forfait (sur 30 points) :

Il doit comprendre la création, le montage, la maintenance pendant les salons, le démontage, le stockage, les transferts et les réunions préparatoires au siège de l'ANFA et dans toutes les régions concernées.

Fait à Meudon, le 25/10/2019

La Déléguée Générale de l'ANFA

Dominique Faivre-Pierret